

Paraformaldehyde 91-93%

Version 1.1 Date de révision: 09/10/2019 Numéro de la FDS: 000000033679 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/29/2019

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Paraformaldehyde 91-93%

Code du produit : 00000000050000767

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Celanese Ltd. Irving Texas

Adresse : 222 West Las Colinas Boulevard Suite 900N
Irving TX TX 75039

Téléphone : '+1 972-443-4000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : HazCom@celanese.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : DOMESTIC NORTH AMERICA: 800-424-9300
INTERNATIONAL, CALL +1 703-527-3887 (collect calls accepted)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Intermédiaire de synthèse

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Corrosion de la peau : Catégorie 1C

Dommages oculaires graves : Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Mutagénicité de la cellule germinale : Catégorie 2

Cancérogénicité : Catégorie 1B

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Catégorie 3

Paraformaldehyde 91-93%

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	09/10/2019	000000033679	Date de la première parution: 04/29/2019

Celanese Paraformaldehyde 91-93% a été testé conformément au test U.N. N1 et déterminé à ne pas être un solide inflammable.

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position

Paraformaldehyde 91-93%

Version 1.1 Date de révision: 09/10/2019 Numéro de la FDS: 000000033679 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/29/2019

où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Paraformaldehyde	30525-89-4	>= 91 - <= 93
Formaldehyde	50-00-0	<= 0.1

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Retirez les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Paraformaldehyde 91-93%

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	09/10/2019	000000033679	Date de la première parution: 04/29/2019

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Provoque de graves brûlures.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau
Mousse
Poudre chimique d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, présentent un risque d'explosion des poussières.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Formaldéhyde

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Assurer une ventilation adéquate.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Balayer et enlever à la pelle.
Ne pas utiliser une brosse ou de l'air comprimé afin d'éviter de créer de nuage de poudre.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

Paraformaldehyde 91-93%

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	09/10/2019	000000033679	Date de la première parution: 04/29/2019

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Pendant le traitement, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vider les sacs au-dessus des cuves contenant des mélanges de gaz inflammables. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Minimiser la formation et l'accumulation de poussières. Les poudres sèches peuvent accumuler des charges d'électricité statique lorsque soumises à la friction des opérations de transfert ou de malaxage. Fournir des précautions adéquates, telles que mise à terre et continuité de masse électriques, ou des atmosphères inertes. Avant les opérations de transfert, s'assurer que tout équipement est mis à masse.

Le paraformaldéhyde se décompose pour former du formaldéhyde, qui peut s'accumuler dans le contenant d'expédition (selon le temps et la température) pendant le transport. Une exposition intense au formaldéhyde peut se produire instantanément à l'ouverture du contenant. Veiller à une ventilation adéquate.

Conditions de stockage sûres : Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder dans un endroit sec, frais et bien aéré. Garder sous clef. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Acides
Bases
Amines
Agents d'oxydation
Agents réducteurs

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle. La paraformaldéhyde émet une faible concentration de formaldéhyde. Le taux d'émission et la concentration dans l'air dépendent de la ventilation et de la température d'entreposage. La présente note concernant la limite d'exposition à la formaldéhyde est donnée simplement à titre indicatif.

Mesures d'ordre technique : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Paraformaldehyde 91-93%

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	09/10/2019	000000033679	Date de la première parution: 04/29/2019

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.
- Protection des mains
Matériau : butylcaoutchouc
délai de rupture : 480 min
Longueur des gants : 0.3 mm
Fabricant : Classe 6
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : billes solides
Couleur : blanc
Odeur : piquante
Seuil de l'odeur : 1 ppm
- pH : 4 - 5
- Point/intervalle de fusion : 120 - 170 °C
- Point d'éclair : Sans objet
- Masse volumique apparente : 890 kg/m³
Solubilité
Solubilité dans l'eau : s'hydrolyse
- Indice de déflagration de la poussière (Kst) : < 200 m.b_/s

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- Conditions à éviter : Tenir à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Produits incompatibles : Acides

Paraformaldehyde 91-93%

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	09/10/2019	000000033679	Date de la première parution: 04/29/2019

Bases
Amines
Oxydants
Agents réducteurs

Produits de décomposition dangereux : Formaldéhyde

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë****Composants:****Paraformaldehyde:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 680 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.07 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Formaldehyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 460 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1 mg/l
Durée d'exposition: 0.5 h
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : 270 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Composants:****Paraformaldehyde:**

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation grave de de la peau

Formaldehyde:

Espèce: Lapin
Méthode: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat: Corrosif

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:****Paraformaldehyde:**

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation grave des yeux

Paraformaldehyde 91-93%

Version 1.1 Date de révision: 09/10/2019 Numéro de la FDS: 000000033679 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/29/2019

Formaldehyde:

Espèce: Lapin
Résultat: Corrosif
Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Composants:****Formaldehyde:**

Espèce: Souris
Méthode: Directives du test 429 de l'OECD
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale**Composants:****Paraformaldehyde:**

Génotoxicité in vitro :

- Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Cellules de hamster chinois
Activation métabolique: sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif
- Type d'essai: test d'échange de chromatide sœur
Espèce: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 479 de l'OECD
Résultat: positif
- Type d'essai: test de mutation génique
Espèce: Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: positif

Formaldehyde:

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat
Méthode: Mutagenécité : Essai du micronoyau
Remarques: négatif

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Formaldehyde:**

Incidences sur le développement foetal : Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: aucun effet nocif sur le développement

Paraformaldehyde 91-93%

Version 1.1 Date de révision: 09/10/2019 Numéro de la FDS: 000000033679 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/29/2019

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Paraformaldehyde:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 60 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Formaldehyde:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 6.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Puce d'eau)): 5,800 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): Durée d'exposition:
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus quadricauda (Algue verte)): 4.89 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Persistence et dégradabilité**Composants:****Formaldehyde:**

Biodégradabilité : Inoculum: Eau douce
Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Formaldehyde:**

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.4
Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Paraformaldehyde 91-93%

Version 1.1 Date de révision: 09/10/2019 Numéro de la FDS: 000000033679 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/29/2019

Composants:**Formaldehyde:**

Résultats de l'évaluation PBT : La substance ne respecte pas les critères du PBT / vPvB et vPvB conformément à la réglementation REACH, Annexe XIII.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Éliminer comme déchet dangereux conformément aux règlements locaux et nationaux.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet d'autres abréviations**

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques

Paraformaldehyde 91-93%

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	09/10/2019	000000033679	Date de la première parution: 04/29/2019

existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 09/10/2019

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F